

COMPTOIR PRIVÉ MAROCAIN

Jean Maxime *Gaston* VACQUIÉ, fondateur

Né à Saint-Maurin (Lot-et-Garonne), le 27 décembre 1880.

Fils d'Antoine Vacquié, notaire, et de Jeanne Noémie Borie.

Frère cadet de Jean Martial *Aymard* (1875-1955), docteur en droit, maire, puis éphémère conseiller général de Saint-Maurin, directeur général de la Société générale d'épargne à Paris (oct. 1922), fondateur de A. Vacquié & Cie : cabinet juridique Mail Office, à Paris (jan. 1923).

Brièvement maire de Saint-Maurin à la suite de son frère *Aymard*.

Fondateur de la Banque privée coloniale (nov. 1921).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_privée_coloniale.pdf

Administrateur délégué de la Compagnie parisienne des Comptoirs coloniaux (nov. 1921).

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Parisienne_des_Comptoirs_coloniaux.pdf

Membre du comité nationale de la Fédération nationale de la lutte (nov. 1921).

Fondateur de la S.A. du Casino de Valras-la-Plage, présidée par le comte Hilarion Woronzow Daschkow, rentier à Montgeroult-Courcelles (Seine)(déc. 1923).

Administrateur des Anciens Établissements Willy (Manufacture nationale d'écrémeuses centrifuges (fév. 1924).

Incarcéré (1^{er} mai 1924), mis en liberté provisoire (oct. 1924), condamné à quatre ans de prison (mars 1927).

Fondateur de la Société d'exportation France-Amérique du Sud (oct. 1927), affaire fictive prétexte à placement de papier.

Arrêté au Portugal (jan. 1929).

- Son registre matricule a été manifestement reconstitué, et ne comporte ni adresses ni condamnations.

ANTÉCÉDENTS

La bande Vacquié & Cie
ou la culture des bananes

L'Arrestation de quatre escrocs. — Comment on peut voler trois cent mille francs en exhibant une carte de visite.

Les grandes affaires coloniales des Rastas. — Les Bananeries d'Égypte, société au capital de deux millions. — Le bétail malgache, les ananas... pour les poires. — Splendeur et misère des associés.

(*La Dépêche* (Toulouse), 12 décembre 1911)

Paris, 11 décembre. — C'est vraiment une amusante histoire que celle des escroqueries commises par l'association d'escrocs connue sous le nom de « bande à Vacquié ».

Quatre d'entre eux étaient déjà sous les verrous. On verra plus loin qu'une nouvelle arrestation a été opérée aujourd'hui, juste au moment où nous achevons une enquête qui fut longue et laborieuse, car si le dossier de la justice était déjà volumineux, toutes les dupes des escrocs n'étaient pas encore connues et certaines d'entre elles, qui avaient déjà déposé des plaintes, ne tenaient pas beaucoup à ce qu'on parlât d'elles dans les journaux.

Disons tout de suite que de nouvelles arrestations pourraient être opérées sous peu, le parquet étant sur la piste des recéleurs qui se chargeaient d'écouler tes marchandises volées par les escrocs.

L'un de ces recéleurs habite Marseille et il est probable qu'il n'échappera pas à la justice.

Et maintenant, exposons les faits curieux que notre enquête nous a révélés. Tous les jours et de tous les coins de la France, les plaintes affluent au cabinet de M. Boucard, juge d'instruction, et au cabinet de M. Léger, commissaire de police de Levallois-Perret, qui procéda, après enquête, à l'arrestation des malfaiteurs.

À l'heure actuelle, on estime à plus de trois cent mille francs le montant des escroqueries commises. Mais il est certain que ce chiffre sera dépassé.

Le principal inculpé dans cette affaire est, on le sait, Gaston Vacquié, qui a été maire de Saint-Morin [*sic* : Maurin] et dont le frère est M. Aimard [*sic* : Aymard] Vacquié, maire actuel de cette commune, conseiller général de Lot-et-Garonne, avocat à la cour d'appel d'Agen.

Les frères Vacquié appartiennent à une honorable famille. Leur père est un ancien notaire et l'on assure que ses fils disposèrent autrefois d'une fortune de 450.000 fr.

Quoi qu'il en soit, Gaston Vacquié, complètement ruiné, ne voulut pas abandonner l'existence luxueuse qu'il avait menée jusqu'alors. Il vécut d'expédients. Il fut récemment compromis dans une affaire d'escroquerie qui fit grand bruit à Nice. Un fils de famille, M. Cori-Marinunzi, était tombé dans les griffes de huit aigrefins, au nombre desquels était Gaston Vacquié. Ils avaient prêté au jeune homme une somme de 7.000 francs et lui réclamaient, pour le remboursement de sa dette, près de 100.000 fr. Rien que ça ! Ils prétendaient avoir vendu à Cori-Marinunzi 13.000 bouteilles de champagne, des meubles d'une valeur de 12.000 f. et 15.000 fr. de bijoux.

Condamné pour cette affaire, Gaston Vacquié interjeta appel. Il put ainsi ne pas purger immédiatement sa peine. Il occupa ce temps de répit à de fructueuses entreprises. Il s'installa à Levallois-Perret, dans un hôtel meublé. Il acheta une automobile, qu'il omit d'ailleurs de payer. Il était vêtu avec le plus grand chic et portait

notamment une pelisse d'astrakan qui remplissait d'admiration les gens de Levallois-Perret. Comment un tel homme n'aurait-il pas inspiré confiance ?

Il s'aboucha avec les sieurs Bessières, Fuentès et plusieurs, receleurs et il commença ses opérations.

Elles étaient simples. Il se présentait chez les commerçants en exhibant une carte de visite qui portait tous les titres de son père : maire, conseiller général, avocat, propriétaire, etc., et il faisait d'importantes commandes.

Il choisissait chez un grand tapissier de Paris des tentures et des tapis, se les faisait livrer à son domicile à Levallois-Perret, et disait au négociant ébahi et charmé :

— Très jolis, vos modèles, mon ami, M. Fallières les a trouvés d'un goût parfait, et vous pouvez vous attendre à recevoir prochainement une commande du président de la République pour le Loupillon !

Gaston Vacquié faisait les mêmes achats chez une douzaine de commerçants dont il prenait les noms dans le Bottin. Il écrivait sur papier à en-tête du conseil général de Lot-et-Garonne. Il achetait les objets les plus divers, depuis la lingerie jusqu'aux accessoires d'automobiles.

Ses dupes sont nombreuses . maison Renaud, rue d Aboukir, à Paris ; Société des téléphones, à Levallois ; maison Mortier, à Tours, qui livra des carburateurs d'automobiles, etc., etc.

Quelquefois, des négociants prenaient des renseignements sur le client sérieux qui les favorisait de ses commandes. Ils allaient au domicile de Vacquié, et, naturellement, on leur disait que celui-ci paraissait jouir d'une grande fortune, qu'il avait une auto qu'il menait grand train de vie.

Ils consultaient ensuite l'annuaire de Lot-et-Garonne et acquéraient la preuve que M Vacquié était maire de Saint-Maurin et conseiller général du département.

Les marchandises, aussitôt livrées, étaient revendues soit à Paris à bas prix soit dans les départements à des prix plus avantageux, par l'entremise d'associés.

Ce petit trafic durait, croit-on, depuis le mois de mai dernier.

Mais la suite de l'enquête permettra d'apprendre sans doute que les escrocs avaient commencé depuis plus longtemps leur fructueuse industrie. Les complices de Vacquié partageaient avec lui les recettes On a trouvé au domicile de l'un d'eux un carnet indiquant la part qui revenait à chacun.

Le négoce était prospère. Les associés avaient de vastes projets. À l'exemple du noble administrateur Bellefond de Gournay, dont nous avons conté naguère les exploits en Normandie, Gaston Vacquié rêvait d'entreprises coloniales. Il avait fondé une société dont le but était l'élevage du bétail à Madagascar. Mais la grande idée de Gaston était les bananeries d'Égypte !

En perquisitionnant à son domicile, on a saisi tous les documents relatifs à cette affaire. Il s'agissait de cultiver, aux environs du Caire, la banane et l'ananas et de les expédier en France.

Bien entendu, MM. Vacquié et ses compères n'avaient pas l'intention de quitter la France. Ils voulaient simplement vendre les titres de leur société aux bons gogos et la culture des bananes était, en définitive, la simple culture des poires !

Une correspondance amusante était jointe aux projets de Vacquié et consorts. Elle révélait que ces intéressants personnages avaient l'intention de confier des emplois aux braves gens qui auraient versé des fonds dans l'affaire. Un certain M. de Chave écrit à Gaston Vacquié et à sa maîtresse des lettres, et des cartes postales humoristiques, dans lesquelles il les félicite de leur succès, un succès bien africain, dit-il.

La jupe-culotte, ajoute-t-il, peuh ! On n'entendra parler, d'ici peu, que de la jupe-banane et du superbe chapeau-régime !

Suivent quelques plaisanteries d'un goût douteux. Toute la missive prouve jusqu'à quel point Vacquié et ses amis étaient fixés sur la valeur de leurs entreprises. Ledit M. de Chave sera recherché, car l'on croit que sous ce pseudonyme se cache un ancien détenu

de la prison du boulevard de Chave, à Marseille. Sans doute a-t-il conservé bon souvenir de cet établissement, puisqu'il lui a emprunté son nom de guerre !

La société Bananeries d'Egypte était fondée au capital de deux millions. On a découvert dans les papiers de la bande la liste des gens auxquels ils devaient s'adresser pour obtenir des concours pécuniaires. Ceux-là l'ont échappé belle !

Gaston Vacquié était chargé d'acheter les marchandises. Fuentés et Bessières, ce dernier originaire de la Haute-Garonne, avaient la mission de les revendre. Dans les établissements de Montmartre, les affiliés dépensaient joyeusement le produit de leurs vols. Les gaillards étaient généreux et, comme on dit, ne se refusaient rien. On a saisi dans l'hôtel qu'habitait Vacquié une note de restaurant qui s'élevait, pour un seul dîner, à la bagatelle de 172 fr. ! Hélas ! combien courts furent ces jours heureux ! Un beau matin, il était à peine six heures, M. Léger, commissaire de police, son secrétaire et plusieurs agents vinrent rendre visite à Gaston Vacquié. Ils s'excusèrent de se présenter à une heure aussi matinale, de tirer un honnête homme de son lit au point du jour. Et Gaston Vacquié eut beau protester, tempêter, jurer, menacer, parler d'erreur judiciaire, faire valoir sa brillante situation et ses relations plus brillantes encore, il dut suivre le magistrat, qui l'interrogea, lui mit sous le nez les plaintes de cent dupes, et finalement l'envoya au Dépôt où ses complices connus ne tardèrent pas à le rejoindre.

M. Hémard [*sic* : *Aymard*] Vacquié se constitue prisonnier

M. Hémard Vacquie., conseiller général du Lot-et-Garonne, maire de Saint-Maurin, ancien magistrat, avocat à la cour d'appel d'Agen, s'est présenté cet après-midi, vers une heure, au cabinet de M. Boucard, juge d'instruction, en compagnie de son défenseur, M^e Légasse, et s'est constitué prisonnier pour se justifier des accusations portées contre lui.

Au cours de l'interrogatoire d'identité que M. Boucard lui a fait subir, M. Vacquié a déclaré qu'il avait l'intention de prendre sa responsabilité dans cette vaste affaire, où, poussé par la misère, il a joué un rôle très effacé.

À deux heures. M. Vacquié a été écroué à la Santé.

COMPTOIR PRIVÉ MAROCAIN

(*Bulletin des annonces légales obligatoires*, 11 août 1913)

Société anonyme française par actions et formation. Siège social, 25, rue de la Tour, Paris. Durée 60 années, objet, toutes opérations mobilières, immobilières, financières, commerciales, agricoles et de travaux publics, principalement au Maroc et en Afrique, exceptionnellement en tous autres pays. Capital social, 600.000 fr. divisé en 6.000 actions de 100 fr., dont 5.300 à souscrire en numéraire. Partage des bénéfices : 5 p. 100 réserve légale, 6 p. 100 intérêt à dater du 1^{er} janvier 1916 ; ce prélèvement devant être porté au compte des frais généraux jusqu'à cette date. 10 p. 100 au conseil. Sur le surplus, 30 p. 100 aux parts de fondateur, 70 p. 100) aux actions. Assemblées générales, siège social. Délai de convocation, 15 jours. Apports : bénéfice des études, travaux, recherches, démarches, traités, marchés et contrats de toute nature. Titre et propriété de la publication *Maroc-Revue*. Rémunération [*sic*] : 30.000 espèces, 700 actions libérées, 6.000 parts de fondateur. Pas de bilan.

Vacquié (Jean), fondateur,
26, rue du 42^e de ligne, Joinville.

Offre d'emplois

(*La Patrie, La Dépêche (Toulouse), Le Petit Marseillais, L'Écho de Paris, La Presse, Le Petit Journal, Le Matin, La France militaire, Comœdia, La Petite Gironde, La Presse, Excelsior*, 16 septembre-15 octobre 1913)

Le Comptoir Privé Marocain demande des Démarcheurs, des Correspondants Financ., Agric. et Commerciaux. 6, r, Cernuschi, à Paris.

CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ NOUVELLE
PAR LES ASSOCIÉS DE VACQUIÉ

COMPTOIR GÉNÉRAL DU MAROC
(*BALO*, 10 novembre 1913)

Société anonyme française par actions en formation. — Siège social : 6, rue Cernuschi, Paris. — Durée : 60 années. — Objet : toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales, agricoles et de travaux publics, principalement au Maroc et en Afrique, exceptionnellement en tous autres pays. — Capital social : 1.000.000 de francs, divisé en 10.000 actions de 100 fr. dont 9.000 à souscrire en numéraire. — Partage des bénéfices : 5 p 100 réserve légale, 6 p. 100 intérêts, 10 p. 100 au conseil. Sur le surplus, 30 p. 100 aux parts de fondateur, 70 p. 100 aux actions. — Assemblées générales : au siège social. — Délai de convocation : 15 jours. — Apports : bénéfice des études, travaux, recherches, démarches, traités, marchés et contrats de toute nature. — Titre et propriété de la publication : *Maroc Revue*. — Rémunération : 80.000 fr. espèces, 1.000 actions libérées, 10.000 parts de fondateur. — Pas de bilan.

Les fondateurs :

A. Raymond ¹, chef de bataillon d'infanterie coloniale en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, 24, avenue de Courbevoie, Asnières, et 6, rue Cernuschi, Paris.

P. Halary, ancien avoué près la cour d'appel de Limoges, propriétaire à Barbezieux (Charente), 6, rue Cernuschi, Paris.

Jean de Vilmorin, 23, quai d'Orsay, et 6, rue Cernuschi, Paris.

Le Comptoir privé marocain
(*Gil Blas*, 14 novembre 1913)

Agissant en vertu d'un mandat de M. Corne, juge d'instruction, M. Bénézech, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de M. Guillemot, expert-comptable. s'est rendu, hier après-midi, 6, rue Cernuschi, au siège du Comptoir privé marocain.

Cette entreprise venait d'être fondée, au capital d'un million, par Jean Vacquié, 45 ans [faux], né à Saint-Maurin (Lot-et-Garonne).

Le Comptoir privé marocain devait mettre les colons marocains en relation avec les commerçants et industriels français pour lui faciliter l'achat de marchandises diverses et de matériel agricole. Jean Vacquié avait joint à cette entreprise le journal *Maroc-Revue*,

¹ Alfred Marc Joseph Raymond (Saint-Lô, 1874-1er octobre 1915) : chevalier de la Légion d'honneur du 11 mai 1910 : lieutenant au 24^e rég. d'infanterie coloniale.

dont il était à la fois le directeur et le rédacteur. Des fonds avaient déjà été versés, mais pour le seul profit du fondateur et de ses amis, une demi-douzaine de financiers véreux.

Jean Vacquié, qui a déjà à son actif quatre condamnations pour escroqueries et abus de confiance, avait prudemment pris la fuite. On croit qu'il s'est réfugié en Belgique. M. Bénézech, après avoir saisi la comptabilité et divers documents, a licencié les sept employés du Comptoir.

Un officier supérieur en retraite et un ancien avoué sont compromis dans cette affaire.

Une perquisition a été également opérée chez un homme d'affaires de Montmartre qui servait de rabatteur. Il sera l'objet de poursuites pour complicité.

PETITES NOUVELLES (*L'Est républicain*, 17 novembre 1913)

LE COMPTOIR PRIVÉ MAROCAIN. — Une société civile qui avait pour titre « Comptoir privé marocain » se fondait, à Paris, il y a environ deux mois, au n° 6 de la rue Cernuschi, pour mettre en relations les commerçants et industriels de France avec les indigènes et colons au Maroc, et faciliter ainsi les ventes et les achats entre les deux pays. Le directeur était un ancien notaire, M. Jean Vacquié, ancien conseiller général, originaire de Saint-Maurin (Lot-et-Garonne), qui avait su s'entourer de trois personnalités parfaitement honorables : un commandant en retraite, chevalier de la Légion d'honneur ; un ancien avoué limousin et le frère d'un commerçant très connu à Paris. L'apport des fondateurs était un journal intitulé *Maroc-Revue*, dont Vacquié était le gérant.

L'ancien notaire, il y a un mois, réalisait purement et simplement l'argent versé par les souscripteurs pour créer la société anonyme au capital d'un million et prenait le train pour Bruxelles. Néanmoins, ses associés ne se découragèrent pas. Ils s'efforcèrent de relever l'affaire en la reconstituant sur des bases différentes. Et lundi dernier paraissait dans le *bulletin annexe de l'Officiel* l'annonce d'une nouvelle société, le « Comptoir général du Maroc », qui, Vacquié excepté, n'était autre que l'ancien « Comptoir privé marocain ».

Cependant le parquet avait ouvert une information. Et hier après-midi, sur commission rogatoire de M. Corne, juge d'instruction M. Bénézech, commissaire aux délégations judiciaires, assisté d'un expert comptable, M. Guillemot, a perquisitionné rue Cernuschi, 6. Le magistrat a saisi les registres de comptabilité. À l'heure actuelle, l'actif est nul. Quant au passif, on ignore à combien il se monte.

LA RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS (*Le Ruy Blas*, 20 novembre 1913)

Une perquisition a eu lieu cette semaine au Comptoir Privé Marocain, dont la constitution remonte seulement à deux mois. Le directeur, un ancien notaire, nommé Jean Vacquié, a pris la fuite avec la caisse. Les autres administrateurs étaient : MM. Raymond, chef de bataillon en retraite ; Halary, ancien avoué à Limoges ; Jean de Vilmorin, commerçant à Paris ; Linard, ancien intendant militaire ; Garnier, chef de bataillon ; Roux, maire du IX^e arrondissement. Jusqu'à présent, aucun ne semble inculpé. Pourquoi ? Ils sont administrateurs et responsables, même s'ils étaient victimes des agissements de Vacquié, au même titre que Vacquié lui-même. Et puis, franchement, mettant à part, si l'on veut, les vieux militaires retraités égarés dans cette

affaire, peut-on admettre qu'un commerçant, qu'un maire, qu'un ancien avoué puissent, sans savoir ce qu'ils font et sans prendre de renseignements sur sa moralité, s'associer pour une affaire avec un personnage comme cet ancien notaire, qui avait déjà été condamné quatre fois pour abus de confiance ? Ça se sait ces choses-là, ça se sait très facilement quand on le veut, et on doit le vouloir dans son intérêt propre quand il s'agit d'une association et ensuite dans l'intérêt du public lorsqu'on est honnête et qu'il s'agit de faire appel aux économies de la petite épargne. Autant de questions auxquelles certainement M. Corne, juge d'instruction, fournira avant peu la réponse.

Toujours ce bon Maroc
(*Le Libéral* (Oran), 22 novembre 1913)

Allons bon ! Voilà que les grands quotidiens coloniaux de la capitale s'en mêlent.

Nous nous sommes toujours élevés contre la vaste fumisterie que constitue ce que les agences à la solde de groupements financiers cosmopolites appellent la « prospérité » du Maroc Occidental et de Casablanca, en particulier.

Tout le bluff du général Lyautey et de ses sous-verges n'empêchera que les vrais Français, les vrais patriotes auxquels on va demander demain d'extraire de leur bas de laine les quelques millions — une paille — nécessaires à l'équilibre de ce budget fantôme 1914, ne se rendent compte du rôle de dupes qu'on leur réserve et auquel les ont si bien préparés les voyages du Président de la République.

Lisons ce qu'écrivit notre excellent confrère et ami Paul Vivien, dans la « Presse Coloniale ».

L'histoire de la « Confiance militaire » et de « Maroc Revue » est suggestive et donne à peu près la note de la moralité qui règne dans la plupart des sociétés créées en vue de l'exploitation — jamais terme ne fut plus exact — du Maroc Occidental : Rabat, Casablanca et dépendances.

« Il y a quelque temps déjà, nous signalions le nombre considérable de sociétés constituées à Paris, dans le but de faciliter les relations des commerçants et industriels de France avec les indigènes et les colons du Maroc.

Chaque jour voit naître une banque nouvelle dont le conseil d'administration, pour mieux attirer les gogos, se compose presque toujours d'hommes très honorables, anciens militaires souvent, tous fortement décorés.

Vendredi prochain, devant la onzième chambre correctionnelle, présidée par M. Lemerrier, auront lieu les débats de « La Confiance Militaire ».

Depuis le commencement de l'instruction, un général et un commandant, qui étaient au nombre des inculpés, sont morts. Il ne reste plus maintenant sur la sellette qu'un colonel et un autre commandant, tous deux officiers de la Légion d'honneur, et deux comparses.

La présence sur les bancs de la police correctionnelle de ces victimes d'adroits escrocs n'est-elle pas véritablement pénible pour tous ?

Aujourd'hui, c'est le « Comptoir privé marocain » qui occupe les loisirs du juge d'instruction Corne. Là encore, nous retrouvons pour la façade le bon militaire, commandant en retraite, chevalier de la Légion d'honneur. Un journal, « Maroc Revue », devait aider les maîtres escrocs à recruter leur naïve clientèle.

Si le parquet ne s'était pas avisé d'intervenir brusquement, les opérations du sieur Jean Vacquié auraient pu être des plus fructueuses.

Un colonial de mes amis, président du conseil d'administration d'une grande société africaine, me disait hier : « J'ai bien manqué de me faire rouler comme tant d'autres. J'avais reçu de nombreuses circulaires qui présentaient l'affaire du « Comptoir privé

marocain » de très favorable façon. Le directeur était venu me voir, et avait fini par me convaincre de souscrire une somme assez importante. Les renseignements fournis par les agences étaient excellents, et j'allais m'exécuter, lorsque j'appris par les journaux l'arrestation de Vacquié...

Avons-nous besoin d'ajouter que l'ancien notaire Vacquié est en fuite ?

Qu'importe, du reste ? S'il avait été pris, qui sait si, de même que Max, on ne l'eût pas remis immédiatement en liberté.... »

Pour confirmer cette opinion, nous ne pouvons nous empêcher de reproduire encore ce qu'écrit notre confrère Bresson en faveur de la pénétration française au Maroc par l'Oranie :

« L'effort considérable fait depuis 1907 dans le Maroc Oriental est un effort fructueux, c'est le soi fécondé par nos colons qui devient une source inépuisable de richesses.

En est-il de même du Maroc occidental ? On ne saurait le prétendre. Cette région Océanique ne se prête pas, du reste, comme celle du côté opposé à la culture. À Casablanca, à Rabat, Mogador, etc., ce ne sont pas des agriculteurs qui y sont venus, ce sont des spéculateurs, des artisans et des commerçants ; tous gens qui n'ont en vue que d'acheter des terrains à bâtir pour les revendre avec gros bénéfices aux retardataires de la curée.

Autour de l'importance commerciale que prenait Casablanca notamment, l'on a fait grand bruit, beaucoup de tam-tam et l'on a décidé d'y dépenser quelques 50 ou 60 millions pour y construire un port.

Casablanca est devenue, à la faveur d'un sentiment de partialité, l'enfant chéri du pouvoir dirigeant. C'est bien, n'en soyons pas jaloux, mais le Maroc Oriental a le droit de solliciter à son tour, non un regard de pitié mais un regard de bienveillance derrière lequel pourrait apparaître le désir de se montrer juste et équitable pour cette région qui, la première, a su prouver que cette opinion que le Français n'est pas colonisateur n'est qu'une légende. Nous défions quelque peuple que ce soit de nous imiter dans notre initiative, notre endurance et notre activité. »

Et dire que cette saine logique ne prévaudra peut-être pas et que nous enregistrons, impuissants, le succès de la spéculation brutale favorisée par les politiciens coloniaux, sur les efforts, les sacrifices des véritables travailleurs français !
